

«Délai de prescription des agressions sexuelles - près le rejet de sa proposition de loi, Muguet Dini que la souffrance des victimes n'ait pas été entendue»

20/01/2012

Délai de prescription des agressions sexuelles - près le rejet de sa proposition de loi, Muguet Dini que la souffrance des victimes n'ait pas été entendue

Muguet Dini, Sénatrice centriste du Rhône, a défendu cet après-midi, sa proposition de loi tendant à porter le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles autres que le viol de 3 à 10 ans.

« Pour porter plainte contre son agresseur, la victime doit être physiquement et psychologiquement en état de le faire. Or, certaines agressions sexuelles violentes sont tout aussi traumatisantes et destructrices que le viol » a déclaré Muguet Dini.

La victime a besoin de temps pour se reconstruire et un délai de prescription de 3 ans est beaucoup trop court, a-t-elle martelé.

Après ce rejet de sa proposition de loi, Muguet Dini regrette que la souffrance des victimes n'ait pas été entendue et que beaucoup d'entre elles se sentent abandonnées, faute d'avoir pu parler assez tôt.

En revanche, **« des centaines de milliers d'agresseurs se sentiront autorisés à poursuivre leurs minables et coupables pratiques »** déplore-t-elle.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)